

Réf: Dossier N° 025621

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BIOGAZ AFRICA »

Siège social Abidjan, Marcory, ZONE 4 C,lot 39

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/05/2021 , et enregistrés au CEPICI le 15/07/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BIOGAZ AFRICA »

Objet : l'exécution du marché de travaux de fourniture , pose et assemblage des réseaux aériens de collecte du biogaz et des lixiviats sur le site d'Akouédo; la participation à toutes activités pouvant se rattacher aux objets précités ,soit directement, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achats de titres, de droits sociaux, fusion association en participation ou autrement ; la location, l'achat, la vente de tous immeubles, terrains, la création de tous établissements industriels et commerciaux ou entreprises quelconques; et plus généralement toutes opérations économiques entrant dans l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, ZONE 4 C,lot 39

Dirigeant(s) : M LEVEQUE PATRICK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-04133 du 17/08/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°21667/GTCA/RC/2021 du 17/08/2021

